

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1698

16 juillet 2013

SOMMAIRE

Ikano Fund Management S.A.	81463	Old Town	81460
Inter Fund Management S.A.	81463	OneTree Solutions S.A.	81477
Jack (Cologne 20) S. à r.l.	81459	OPM SICAV	81478
Jack (Pencoed) S.à r.l.	81458	Oraxys Environment 1 S.C.A.	81476
Klein S.A.	81464	Orealux S.A.	81504
Kzewl Investment S.A.	81463	Orion III European 18 S.à r.l.	81478
LBO Trust S.A.	81468	Orion III European 19 S.à r.l.	81478
Leuchtturm Investholding S.A.	81465	Ostergaard's Bike Shop S.à r.l.	81477
Liberty X S.à r.l.	81462	Outils Nord S.à r.l.	81477
Logistics World Alliance - LWA	81475	Parkway S.A.	81468
MezzVest Luxembourg III S.à r.l.	81459	Partinvest S.A.	81478
MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	81458	Partners Group Global Infrastructure SI-CAV	81462
MezzVest Luxembourg I S.à r.l.	81458	Partners Group Global Infrastructure SI-CAV	81462
MGP Idaho S.à r.l.	81464	Paul Hans Logic S.A.	81477
MGP Upsilon S.à r.l.	81474	Pitch Investholding S.A.	81474
Mid Atlantic S.A.	81459	Revevol S.à r.l.	81465
MNCC International S.à r.l.	81460	SBRE Land	81476
Mola Sàrl	81460	SBRE Luxco	81477
Moog Luxembourg Finance S.à r.l.	81471	Schroder International Selection Fund ...	81472
Mtrust Investholding S.A.	81467	Sun Power Invest EU S.A.	81466
N2LUX s.à r.l.	81475	Technimobilière S.A.	81473
Natural Resources Value Fund S.C.A. SI-CAF-SIF	81461	Toitures Jeannot Nilles s.à r.l.	81469
NC² Luxembourg Development S.à r.l. ..	81469	Toitures Nilles S.à r.l.	81469
NC² Luxembourg Holding S.à r.l.	81479	United Technologies S.A.	81503
NC² Luxembourg Holding S.à r.l.	81461	Unlimited Fun S.A.	81471
NC² Luxembourg Property S.à r.l.	81467	VFA Capital Investments S.A.	81479
NC² Luxembourg S.à r.l.	81476	VGO S.à r.l.	81489
Nerden et Fils S.à r.l.	81476	Wert VGO S.à r.l.	81489
Nokia International Holdings	81468	Westmore S.à r.l.	81491
Northill Holdings S.à r.l.	81461	Windclyffe S.A.	81500
OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l. ..	81475	Ycap Holding	81502
Odilia Investments S.C.A.	81463		
OFS Development S.à r.l.	81476		

MezzVest Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

En date du 30 mai 2013, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG Luxembourg S.à r.l., au poste de réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels de la Société se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MezzVest Luxembourg I S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2013070574/15.

(130086903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

En date du 30 mai 2013, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG Luxembourg S.à r.l., au poste de réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels de la Société se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MezzVest Luxembourg II S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2013070575/15.

(130086900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 18.560,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013070505/27.

(130087037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

MezzVest Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.312.

En date du 30 mai 2013, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG Luxembourg, au poste de réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels de la Société se terminant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MezzVest Luxembourg III S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2013070576/15.

(130086901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Mid Atlantic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 11.095.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour: MID ATLANTIC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lucile Wernert / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013070585/15.

(130087102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Jack (Cologne 20) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti

- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour Jack (Cologne 20) S.à r.l.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013070504/26.

(130086943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

MNCC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.239.175,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 28 Mai 2013

Les associés de la société MNCC International S.à r.l. (la Société) ont décidé de nommer la société Atwell S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dument enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 169.787 et ayant un capital social de EUR 12,500, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour le compte de la Société

Référence de publication: 2013070587/15.

(130087125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Mola Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 115, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLA Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013070589/11.

(130086611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Extrait de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013

Il est pris acte que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Jacques LOESCH

Adresse: 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Fonction: Administrateur et Président

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Pierre MARTINET

Adresse: 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Enrico VELLANO

Adresse: 250, Via Nizza, I-10126 Turin, Italie

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Il est pris acte que le mandat d'administrateur-délégué suivant a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Pierre MARTINET

Adresse: 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse

Fonction: Administrateur-délégué

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Il est pris acte que le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

OLD TOWN

Référence de publication: 2013070631/33.

(130086842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.003.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mai 2013

- Réélection de DELOITTE S.à.r.l, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat de un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013070595/14.

(130086640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

NC² Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.026.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.650.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070613/10.

(130087108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Northill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.417.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 23 mai 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des gérants de classe B suivants à compter du 23 mai 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant de classe B suivant à compter du 23 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant

permanent Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- David Hazzard, gérant de classe A;
- Andrew David Le Gal, gérant de classe A;
- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013070609/26.

(130087078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Liberty X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.460.

Suite à la conclusion en date du 24 mai 2013 d'une convention de cession de part sociale, la société SMIRNANDO LIMITED, ayant son siège social au 7D, Nikou Kranidioti, 2411 Nicosia, Chypre, a transféré sa part détenue dans la société LIBERTY X S.à r.l. de la manière suivante:

- 1 part sociale de valeur nominale de EUR 1000,00, à Monsieur Roger LEBHAR, résidant au 23 rue Vicq d'Azir, 75010 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 mai 2013.

Pour Liberty X S.à r.l.

Référence de publication: 2013070545/16.

(130086627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Partners Group Global Infrastructure SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R.C.S. Luxembourg B 167.146.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 16. Mai 2013

Am 16. Mai 2013 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder Herr Daniel Van Hove, Herr Roland Roffler und Herr Sergio Raposo werden für ein weiteres Jahr verlängert und enden mit der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers S.à r.l. wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 16. Mai 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013070645/17.

(130086638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Partners Group Global Infrastructure SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 167.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013070646/10.

(130086639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Odilia Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 151.641.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 23 mai 2013

L'Assemblée décide de ne pas renouveler les mandats de Madame Pascale TROQUET, de Monsieur Marco CASA-GRANDE et de Monsieur Patrick ROCHAS en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance:

- Mme Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mme Anne WALTER, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mme Ludivine ROCKENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070621/19.

(130087337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

**Inter Fund Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Ikano Fund Management S.A.).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 66.188.

—
- Constituée en date du 10 septembre 1998 suivant acte reçu par Maître Gerard LECUIT, alors notaire de résidence à L - Hespérange, publié au Mémorial, Recueil Spécial n° 756 du 19 octobre 1998;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 15 janvier 2013 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

Extrait de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Jesper Nielsen est réélu comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018;

- que le mandat du réviseur étant venu à échéance, Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, a été désigné comme réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mai 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013070496/24.

(130087210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Kzewl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.460.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée du 22 mai 2013

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Eric Scussel, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Thomas Dewé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Riccardo Zorzetto, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 68 rue de Koerich L -8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013070529/24.

(130087160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

MGP Idaho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.110.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé de la Société en date du 1^{er} mai 2013, le nouveau siège social de l'associé de la Société est au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Delloula Aouinti, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour MGP Idaho S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013070583/26.

(130086944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Klein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.621.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 mai 2013

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. M. Donovan ANDRE, administrateur de sociétés, né à Virton (Belgique), le 21 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KLEIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013070524/22.

(130087343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.600,00.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 23 février 2013 avec effet au 31 mai 2013, que le capital social de la Société se répartit comme suit:

1. Gasser S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154721,	54
2. Hadhes S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154723,	54
3. Gilles Invest S.à.r.l., avec siège social à 22, rue des Ecouffes, F-75004 Paris, France, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 529130023,	16
4. Lamartine Referens Capital S.A.S., avec siège social à 4, avenue Lamartine, F-78170 La Celle Saint-Cloud, France inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 507709384,	816
5. Mayooran Holding E.u.r.l., ayant son siège social à F-94554 Chevilly Larue, 16, Allée d'Alsace, inscrite au registre de commerce de Créteil sous le numéro 529325136,	37
6. Caoba Empresario S.à.r.l., ayant son siège social à 19, rue de Normandie, F-92600 Asnières-sur-Seine, France, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 528950751,	37
7. The Eric Claus Irrevocable Gift Trust, ayant son siège social à NY 10013 New York, 15 Mercer Street, Etats-Unis,	54
8. Stéphane Donze, né le 4 novembre 1977, à Montbeliard (25), France, demeurant au 1913, Countrywood CT Walnut Creek CA, 94 598 Etats-Unis.	10
Total	1078

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Marie-Eve Delpech

Le Mandataire

Référence de publication: 2013070696/31.

(130086998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 14h30

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 31 mai 2013;

- a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Companies House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 en remplacement de EDEL-TON S.à.R.L.

- L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au
16 avenue de la Porte-Neuve,
L-2227 Luxembourg, Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEUCHTTURM INVESTHOLDING SA
J H VAN LEUVENHEIM
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013070544/24.

(130086938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Sun Power Invest EU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.547.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUN POWER INVEST EU S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146 547, constituée suivant acte reçu le 4 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1271 du 2 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana Armindo-Moutinho, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Elargissement de l'objet social de la Société.
- 2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société a également pour objet la création et ainsi que l'acquisition par achat, enregistrement ou tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, la concession de licence sur ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle, et la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle ou industrielle pour son propre compte ou pour le compte de sociétés dans lesquelles la Société

détient directement ou indirectement des participations ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société. L'exploitation des droits intellectuelles concernent notamment:

- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. ARMINDO-MOUTINHO, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23565. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070761/65.

(130086758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

NC² Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.651.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070614/10.

(130087105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Mtrust Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.668.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 16h00

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 31 mai 2013;

- a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Companies House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

- L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTRUST INVESTHOLDING SA

J H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013070593/24.

(130086854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

LBO Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 176.112.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013

Il a été décidé de:

Accepter la démission des administrateurs;

Madame Laurence Girault

Monsieur Jérôme Girault

Monsieur Jean-Pierre Berckmans

Nommer au poste d'administrateur unique et administrateur-délégué unique, Monsieur SOLTANA Lahouari, demeurant 117, Rue Perronet à F-92200 Neuilly Sur Seine (France). Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070542/19.

(130087046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Nokia International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.360.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.144.

—
Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datant du 27 mai 2013 que:

- Monsieur Eric Kata a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet à la date des résolutions écrites de l'associé unique;

- Monsieur Stéphane Hepineuze, né le 18 Juillet 1977, à Dieppe (France), de nationalité Française, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet à la date des résolutions écrites de l'associé unique, pour une période illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Stéphane Hépineuze

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013070606/18.

(130086594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.865.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2013

En date du 1^{er} mars 2013, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicholas David FEAVIOUR de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2012;

- de nommer Monsieur Joseph O'NEILL, né le 14 novembre 1958 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Brettenham House, 6th Floor South, Lancaster Place, Londres WC2 7EN, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2019.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Paul A. BARKER

- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN

- Monsieur Per KNUDSEN
- Monsieur Svend Erik NIELSEN
- Monsieur Joseph O'NEILL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

PARKWAY S.A.

Signature

Référence de publication: 2013070658/27.

(130086616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

NC² Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.649.

Par décisions de l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2013 et du 14 mai 2013, il a été décidé:

- de reconnaître la démission de Monsieur James Robert Moise en tant que gérant de la Société, avec effet au 25 avril 2013;
- d'approuver la nomination de Monsieur Thomas Clevinger, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet au 25 avril 2013; et
- d'approuver la nomination de Monsieur Steven Grimm, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet au 26 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070610/18.

(130086623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Toitures Nilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Toitures Jeannot Nilles s.à r.l.).

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, Z.A. rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 95.183.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Paul NILLES, maître-couvreur, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 9A, Grand-Rue,
 2. Madame Tatjana NILLES, salariée, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 9A, Grand-Rue,
- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter

I) qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TOITURES JEANNOT NILLES s.à r.l., avec siège social à L-8506 Redange/Attert, rue de Niederpallen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 95183 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 novembre 2002, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 23 du 10 janvier 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Constat de cession de parts sociales

III) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 2013, que Monsieur Jeannot NILLES, maître-couvreur, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 9A, Grand-Rue, a cédé et transporté cinquante et une (51) de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société «TOITURES JEANNOT NILLES s.à r.l.», à Monsieur Jean-Paul NILLES, préqualifié.

Il résulte d'une autre cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 2013, que Monsieur Jeannot NILLES, maître-couvreur, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 9A, Grand-Rue, a cédé et transporté quarante-neuf (49) de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société «TOITURES JEANNOT NILLES s.à r.l.», à Madame Tatjana NILLES, préqualifiée.

Les cessionnaires reconnaissent avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la société, de sorte que les cessions interviennent sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts de la société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Les cessionnaires se trouvent subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales leur cédées.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Jean-Paul NILLES, préqualifié, et Madame Tatjana NILLES, préqualifiée, déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la Société «TOITURES JEANNOT NILLES s.à r.l.» sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Jean-Paul NILLES, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
Madame Tatjana NILLES, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Les déclarations de cession de parts signées ne varientur par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Assemblée Générale Extraordinaire

IV) Suite aux cessions de parts sociales actées ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de TOITURES JEANNOT NILLES s.à r.l. en TOITURES NILLES S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de TOITURES NILLES S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toitures et de travaux de charpentier, couvreur, ferblantier, installateur de mesures de sécurité en altitude, poseur de systèmes de protection solaire, monteur d'échafaudages, ramoneur et nettoyeur de toitures, fabricant et poseur de volets et de jalousies, poseur et monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriquées ainsi que les activités et services commerciaux.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

Troisième résolution

Les associés prennent connaissance et acceptent la démission du gérant unique en fonction de la Société, à savoir Monsieur Jeannot NILLES, préqualifié, et ce avec effet au 1^{er} avril 2013, et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer le nombre de gérants à deux (2) et de nommer pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Paul NILLES, préqualifié, en tant que gérant technique, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature,

- Madame Tatjana NILLES, préqualifiée, en tant que gérante administrative, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances commerciales par sa seule signature.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-P Nilles, T.Nilles, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22726. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013070783/85.

(130086934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Moog Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.065.

—
AUSZUG

Gemäss des Alleingesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Mai 2013, hat dieser mit sofortiger Wirkung die Abberufung von Herrn Kevin Mc Daid «Geschäftsführer der Kategorie A» und von Herrn Gary J. Parks «Geschäftsführer der Kategorie A», beschlossen.

Der Alleingesellschafter hat ferner am 28. Mai 2013 beschlossen, die Unterteilung der Geschäftsführer in Kategorie A und Kategorie B aufzuheben, so dass mit sofortiger Wirkung keine unterschiedlichen Kategorien von Geschäftsführern mehr existieren.

Der Alleingesellschafter hat schliesslich am 28. Mai 2013 beschlossen, Herrn Timothy Paul Balkin, wohnhaft in 259 Wellingwood Dr., Amherst New York 14051, USA, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Moog Luxembourg Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2013070577/20.

(130086573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Unlimited Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 128.519.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FOXWORTH FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 117.311,

ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Unlimited Fun S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.519, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1519 du 21 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu également par le notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2750 du 11 novembre 2011.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 9 avril 2013 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 800,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2013. Relation GRE/2013/1855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013070790/61.

(130087409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 28 mai 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014

- Monsieur Massimo Tosato (demeurent au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)
- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 2, 60311 Francfort)
- Monsieur Carlo Trabattoni (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Monsieur Gavin Ralston (demeurent au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Georges Saier (demeurant en France, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris)

2. L'Assemblée a approuvé l'élection comme Administrateur pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 de Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini (demeurant à Luxembourg, 37c, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg)

3. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. agissant comme société de gestion pour Schroder International Selection Fund.

Référence de publication: 2013070733/27.

(130087300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de LUSOL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.475, avec siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

constituée par acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1431 du 3 octobre 2002, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2204 du 9 janvier 2009,

avec un capital social de EUR 678.000,- (Six cent soixante-dix-huit mille euros), représenté par 6.780 (six mille sept cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune entièrement souscrites et libérées, (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. David Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne M. Gianpiero Saddi, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne M. David Murari, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que les 6.780 (six mille sept cent quatre-vingts) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Décision de ne pas procéder à la réalisation du projet de fusion entre les sociétés LUSOL S.A. et TECHNIMOBILIERE S.A. du 4 décembre 2012.

3. Divers.

III. Que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de ne pas procéder à la réalisation du projet de fusion entre les sociétés LUSOL S.A. et TECHNIMOBILIERE S.A. du 4 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3038 du 17 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. Murari, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2013. Relation: LAC/2013/23863. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070780/61.

(130087234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

MGP Upsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.497.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé de la Société en date du 1^{er} mai 2013, le nouveau siège social de l'associé de la Société est au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Yasmina Halimanovic, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht
- Yasmina Halimanovic

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour MGP Upsilon S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013070584/26.

(130086945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pitch Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 15h30

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 31 mai 2013;

- a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Companies House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

- L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au
16 avenue de la Porte-Neuve,
L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PITCH INVESTHOLDING SA
Société de gestion de patrimoine familial (SPF)
J H VAN LEUVENHEIM
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013070667/25.

(130086853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Logistics World Alliance - LWA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.648.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mars 2013

Monsieur SÖLLNER Johannes, Monsieur CAIMI Gianclaudio, Monsieur SCHNEIDER Hans-Peter sont renommés administrateurs.

Monsieur Johannes SÖLLNER est renommé Président du Conseil.

Monsieur BONNASSE Florian, directeur du développement, né le 29.09.1979 à Marseille (France), domicilié au 68, rue Jean Jaurès, F-92800 Paris, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur ROUSSELET Nicolas, administrateur sortant.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
LOGISTICS WORLD ALLIANCE - LWA
Johannes SÖLLNER
Administrateur

Référence de publication: 2013070548/21.

(130086678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.084.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCEAN MEXICO HOLDINGS S.à r.L.
Un mandataire*

Référence de publication: 2013070626/11.

(130087027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

N2LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.304.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070620/10.

(130087101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

OFS Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070628/10.

(130086648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

NC² Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070616/10.

(130087098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Oraxys Environnement 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66544 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070636/10.

(130086896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Nerden et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NERDEN ET FILS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013070617/11.

(130086637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Land

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070727/13.

(130086557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

OneTree Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour One Tree Solutions S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013070622/11.

(130086665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Ostergaard's Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 179, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070638/10.

(130086913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Outils Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, 10A, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 153.067.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070639/10.

(130087140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Paul Hans Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.484.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013070661/10.

(130087327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Luxco

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070728/13.

(130086805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Orion III European 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 168.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013070623/12.

(130086753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Orion III European 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 168.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013070624/12.

(130086790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

OPM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 155.817.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 22 avril 2013, de la démission de monsieur Philippe MELONI de son poste d'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013070634/15.

(130086912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 39.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2013

En date du 23 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris la résolution suivante:

- Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Pierre Valentini

Administrateur

Référence de publication: 2013070659/15.

(130086688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

NC² Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.026.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.650.

Par décisions de l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2013 et du 14 mai 2013, il a été décidé:

- de reconnaître la démission de Monsieur James Robert Moise en tant que gérant de la Société, avec effet au 25 avril 2013;

- de reconnaître la démission de Monsieur Jeffrey Todd Russell en tant que gérant de la Société, avec effet au 26 avril 2013;

- d'approuver la nomination de Monsieur Thomas Clevinger, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet au 25 avril 2013; et

- d'approuver la nomination de Monsieur Steven Grimm, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet au 26 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070612/20.

(130086622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

VFA Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 177.558.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre under number 149501,

here represented by Mrs. Anna SALEWSKI, financial advisor, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "VFA Capital Investments S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a simple resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Friday of the month of May at 10:00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the Articles, the partnership "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italia), on the 23rd of June 1969, professionally residing in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, is appointed as permanent representative of the above named sole director.
- 4) The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.a r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103178, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.
- 6) The registered office is established in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "E.L.A. Capital Partners Luxembourg s.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501,

ici représentée par Madame Anna SALEWSKI, conseiller financier, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "VFA Capital Investments S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente-un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;

- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "E.L.A. Capital Partners Luxembourg s.e.n.c. ", préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c. ", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, est nommé représentant permanent de l'administrateur unique mentionné ci-avant.
- 4) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.
- 6) Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SALEWSKI, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070807/529.

(130087142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

**VGO S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wert VGO S.à r.l.).**

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.494.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARS:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Wert VGO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 19 April 2013 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the Company's name from "Wert VGO S.à r.l." to "VGO S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change; and
4. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notice, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Wert VGO S.à r.l." to "VGO S.à r.l.".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "VGO S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esdi-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.726 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Wert VGO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 19 avril 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société de "Wert VGO S.à r.l." en "VGO S.à r.l.";
3. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le changement ci-dessus; et
4. Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Wert VGO S.à r.l." à "VGO S.à r.l.".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "VGO S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2013. Relation: EAC/2013/5990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013070815/112.

(130087346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Westmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.369.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of May,

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Westmore S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S.) under number B 175369, having a share capital of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on February 15th, 2013 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, published on April 5th, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 806. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Wickhams Cay, Flemming House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 681.864 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 10th, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the actual nominal value of each share from one hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 125.-) into one Pound Sterling (GBP 1.-).

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) in order to bring the corporate capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each, to thirteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 13,400.-) by way of the issue of nine hundred (900) new shares of the Company having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase as described in item 2 above;

4. Creation of the alphabet shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);

5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the nominal value of the shares, the share capital increase and the Reclassification to be adopted under items 1., 2. and 4. above;

6. Amendment to article 8 of the Articles;
7. Amendment to article 18 of the Articles;
8. Amendment to article 19 of the Articles;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the actual nominal value of each share from one hundred and twenty-five Pounds Sterling (GBP 125.-) into one Pound Sterling (GBP 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) in order to bring the corporate capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each, to thirteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 13,400.-) by way of the issue of nine hundred (900) new shares of the Company having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for all nine hundred (900) new shares having each a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) in a total amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) and to make payment for such new shares of an amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) by a contribution in cash.

The total amount of nine hundred Pounds Sterling (GBP 900.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the nine hundred (900) new shares to itself as Subscriber.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following alphabet shares and to proceed to the Reclassification as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares reclassified into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class B shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class C shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class D shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class E shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class F shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class G shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class H shares;
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class I shares; and
- one hundred (100) shares reclassified into one hundred (100) class J shares;

having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share.

The Sole Shareholder acknowledges that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Name of the Sole Shareholder Real Estate Investments International Corp., prenamed	Number and classes of shares held twelve thousand five hundred (12,500) class A shares; one hundred (100) class B shares; one hundred (100) class C shares; one hundred (100) class D shares; one hundred (100) class E shares; one hundred (100) class F shares; one hundred (100) class G shares; one hundred (100) class H shares; one hundred (100) class I shares; and one hundred (100) class J shares.
--	---

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at thirteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 13,400.-), divided into thirteen thousand four hundred (13,400) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class J shares (the Class J Shares), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- i) Class J Shares;
- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares; and
- ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

- Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

- Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the Legal Reserve required by the Law, in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distri-

bution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.»

Eight resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders of the Company in accordance with the distribution rules set forth under Article 18 above.»

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Westmore S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.369, ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le quinze février 2013 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, prénommée, publié le 5 avril 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 806. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay, Flemming House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé 10 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant;

1. Changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) en une Livre Sterling (GBP 1,-).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cents Livres Sterling (GBP 900,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à un montant de treize mille quatre cents Livres Sterling (GBP 13.400,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite aux points 2. ci-dessus;

4. Création de classes de parts sociales numérotées alphabétiquement et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification);

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter le changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales, l'augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 1., 2., et 4. ci-dessus;

6. Modification de l'article 8 des Statuts;

7. Modification de l'article 18 des Statuts;

8. Modification de l'article 19 des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon leur seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) en une Livre Sterling (GBP 1,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cents Livres Sterling (GBP 900,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à un montant de treize mille quatre cents Livres Sterling (GBP 13.400,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

L'Associé Unique a déclaré vouloir souscrire aux neuf cents (900) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et d'une valeur totale égale à neuf cents Livre Sterling (GBP 900,-) et vouloir libérer intégralement ces parts sociales nouvelles d'un montant de neuf cents Livre Sterling (GBP 900,-), par un apport en espèces.

Le montant total de neuf cents Livre Sterling (GBP 900,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération intégrale et d'émettre les neuf cents (900) parts sociales nouvelles à lui-même en qualité de Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer les classes de parts sociales suivantes, numérotées alphabétiquement, et de procéder à la Reclassification comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales reclassées en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe B;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe C;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe D;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe E;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe F;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe G;

- cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe H;
 - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe I; et
 - cent (100) parts sociales reclassées en cent (100) parts sociales de classe J;
- ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

L'Associé Unique reconnaît que les parts sociales de la Société sont dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé Unique	Nombre et classes de parts sociales détenues
Real Estate Investments International Corp., préqualifié	douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A; cent (100) parts sociales de classe B; cent (100) parts sociales de classe C; cent (100) parts sociales de classe D; cent (100) parts sociales de classe E; cent (100) parts sociales de classe F; cent (100) parts sociales de classe G; cent (100) parts sociales de classe H; cent (100) parts sociales de classe I; et cent (100) parts sociales de classe J.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille quatre cents Livres Sterling (GBP 13.400,-), représenté par treize mille quatre cents (13.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), toutes soussignées et libérées;

- cent (100) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes soussignées et libérées;
- cent (100) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), toutes soussignées et libérées;

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales sous réserve que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être fait dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de Classe J;
- ii) Parts Sociales de Classe I;
- iii) Parts Sociales de Classe H;
- iv) Parts Sociales de Classe G;
- v) Parts Sociales de Classe F;
- vi) Parts Sociales de Classe E;
- vii) Parts Sociales de Classe D;
- viii) Parts Sociales de Classe C; et
- ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de parts sociales donne à son(ses) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gestion et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales correspondante détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Pour les besoins du présent Article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où le(s) associé(s) auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intermédiaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

- Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de[s] associé[s] de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être appliqués de la façon décrite dans l'article 18 dans l'année au cours de laquelle l'assemblée de(s) associé(s) décide de procéder à une distribution de dividendes.

Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à un vote sur toutes les questions sur lesquelles les associés ont le droit de vote.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).

Après affectation à la Réserve Légale, le(s) associé(s) doit(ont) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera placé en affectant la totalité ou une partie des restes à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à associé(s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la Réserve Légale requise par la loi, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de parts sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera des relevés de comptes intérimaires qui serviront de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces relevés des comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi ou aux présents Statuts.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges à l'encontre de la Société, comprenant les coûts de liquidation, le boni de liquidation devra être distribué aux associés de la Société selon les règles décrites dans l'article 18 ci-dessus.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements mentionnés ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22728. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070816/471.

(130087066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Windclyffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 177.562.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

2. Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WYNDCLYFFE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-mentionnés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Claude FABER, préqualifié, cinq cents actions,	500
2) Monsieur Jean FABER, préqualifié, cinq cents actions,	500
Total: mille actions,	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et

c) Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

2- Le nombre des commissaires est fixé à un. Est nommé commissaire:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FABER, J. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2013. LAC/2013/22982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070822/138.

(130087304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Ycap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.732.

En l'an deux mille treize, le quatorze mars,

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société YCAP Holding S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 3-11 rue Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.732, constituée suivant acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 février 1990 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte par le notaire instrumentant le 18 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 274 du 5 février 2012, page 13107.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée et l'assemblée générale extraordinaire désigne comme Scrutateur de l'assemblée Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social émis de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après les "Actionnaires"). L'assemblée peut dès lors délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et les actionnaires renoncent aux exigences et formalités de convocation.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime des actionnaires les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:
«6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg»

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, les Actionnaires décident de modifier l'Article 2 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Senningerberg, commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à huit cents Euros

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12422. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070823/57.

(130086740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

United Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 43.672.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNITED TECHNOLOGIES S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.672, constituée suivant acte reçu le 15 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 du 9 juillet 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana Armindo-Moutinho, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 5.300 (cinq mille trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'exercice social; réduire l'exercice actuel au 31 décembre 2013 et stipuler que l'exercice social commencera à partir du 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer l'exercice social pour qu'elle puisse commencer le 1^{er} janvier d'une année et se terminer le 31 décembre de la même année et de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année».

L'assemblée décide par conséquent que l'exercice social actuellement en cours se clôture au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. ARMINDO-MOUTINHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23563. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070794/42.

(130086751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Orealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4946 Bascharage, 51, rue Pierre Schütz.

R.C.S. Luxembourg B 173.136.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2013 les résolutions suivantes:

- Démission du mandat de Monsieur DEFOORT Olivier, né le 20 décembre 1979 à Draguignan (France), domicilié au 51, rue Pierre Schütz, L-4946 BASCHARAGE de son poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

- Démission du mandat de Madame DENANS Alexia, née le 19 mars 1979 à Draguignan (France), domiciliée au 51, rue Pierre Schütz, L-4946 BASCHARAGE de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Démission du mandat de Monsieur JACQUOT Richard, né le 19 août 1981 à Nancy (France), domicilié au 42/21, rue de la Montagne B-6791 ATHUS de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Démission du mandat de Madame JACQUOT Estelle, née le 26 octobre 1982 à Colmar (France), domiciliée au 42/21, rue de la Montagne B-6791 ATHUS de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur DEFOORT Olivier, né le 20 décembre 1979 à Draguignan (France), domicilié au 51, rue Pierre Schütz, L-4946 BASCHARAGE au poste d'administrateur unique de la société avec effet immédiat.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée de l'année 2019.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013070637/22.

(130087265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.